

DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 7

Nombre de suffrages : 7

Date de convocation

05/03/2025

Date d'affichage

05/03/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

Mme JOLY Véronique, Mme LUMINEAU Catherine, Mme MOUSSET Marie-Thérèse, M. PASQUIER Michel, M. POUPLIN Michel, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme BLOUIN Anaïs, M. GABARD Alain

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme ROCHAIS Marie-Odile

Numéro interne de l'acte : D06_03_2025

Objet : D06_03_2025 - EHPAD : APPROBATION DES AVENANTS CONCERNANT LES MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS AUX " LOTS 01 BIS, 09, 12, 17, 18 ET 19 " POUR LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DE L'EHPAD NOTRE DAME DE LORETTE

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 16 mars 2021 attribuant le marché de travaux relatif aux lots n° « 01 à 07 et 10 à 19 » pour la restructuration et l'extension de l'EHPAD « Notre Dame de Lorette » à la Flocellière, commune de Sèvremont,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 3 mai 2021 attribuant le marché de travaux relatif au lots n° « 08 » pour la restructuration et l'extension de l'EHPAD « Notre Dame de Lorette » à la Flocellière, commune de Sèvremont,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2021 attribuant le marché de travaux relatif au lots n° « 09 » pour la restructuration et l'extension de l'EHPAD « Notre Dame de Lorette » à la Flocellière, commune de Sèvremont,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 5 décembre 2024 attribuant le marché de travaux relatif au lots n° « 01bis » pour la restructuration et l'extension de l'EHPAD « Notre Dame de Lorette » à la Flocellière, commune de Sèvremont,

Monsieur le Président rappelle que s'agissant des marchés de travaux relatifs à la restructuration et l'extension de l'EHPAD « Notre Dame de Lorette » sur la commune de Sèvremont, la réalisation de travaux supplémentaires regardant l'exécution des lots n° « 01bis, 09, 12, 17, 18 et 19 », s'avère nécessaire au bon déroulement de l'opération. Les évolutions dans les prestations confiées aux entreprises titulaires des lots n° «01bis, 09, 12, 17, 18 et 19 », qui répondent aux conditions posées aux articles R.2194-3, R.2194-4, R2194-5, R. 2194-7 et R. 2194-8 du Code de la commande publique, sont les suivantes :

1. Avenant n° 1 – « Lot 01 Bis – Désamiantage » - Entreprise VALGO

- Travaux supplémentaires concernant la dépose de revêtement de sol en dalle contenant de l'amiante, y compris plinthes.

L'ensemble de ces travaux représente une plus-value d'un montant de **3 273,01 € HT** (soit une évolution de **+ 17,38 % par rapport au marché initial**), portant le montant du marché à **22 100,01 € HT**.

Le présent avenant est passé conformément à l'article R2194-5 [Modifications en cas de circonstances imprévues] Le marché peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances imprévisibles. Dans ce cas, les dispositions des articles R2194-3 et R2194-4 sont applicables.

2. Avenant n° 7 - « Lot 09 – Menuiseries intérieures bois » - Entreprise PERRIN

- Travaux supplémentaires dans le SAS entrée accueil au R+1, suivant devis S002364 du 02/12/2024,
- Travaux supplémentaires dans la partie infirmerie, suivant devis S002389 du 19/12/2024,
- Travaux modificatifs dans la partie administration, suivant devis S002388 du 19/12/2024,
- Travaux modificatifs sur les ouvrages divers et signalétiques, suivant devis S002334 du 04/12/2024.

L'ensemble de ces travaux représente une plus-value d'un montant de **9 852,03 € HT** (soit une évolution globale de **+ 12,92 % par rapport au marché initial pour l'ensemble des avenants**), portant le montant du marché à **407 078,29 € HT**.

Le présent avenant est passé sur le fondement de l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique étant précisé que le montant cumulé des modifications apportées à ce lot est inférieur aux seuils européens et n'excède pas 15% du montant initial de marché de travaux.

3. Avenant n° 3 - « Lot 12 – Carrelage, faïence » - Entreprise CALANDREAU – CCV

- Travaux supplémentaires au niveau dans la circulation RDC et salle à manger, suivant devis 03137906 du 07/10/2024,
- Travaux supplémentaires concernant le réglage PVC de l'espace administratif, suivant devis 03138157 du 08/01/2025,
- Travaux supplémentaires concernant la mise à jour de la norme PMR de l'escalier, suivant devis 03138276 du 17/02/2025.

L'ensemble de ces travaux représente une plus-value d'un montant de **4 246,32 € HT** (soit une évolution globale de **+ 10,19 % par rapport au marché initial pour l'ensemble des avenants**), portant le montant du marché à **60 245,20 € HT**.

Le présent avenant est passé sur le fondement de l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique étant précisé que le montant cumulé des modifications apportées à ce lot est inférieur aux seuils européens et n'excède pas 15% du montant initial de marché de travaux.

4. Avenant n° 7 - « Lot 17 – Electricité » - Entreprise BLI

- Travaux modificatifs dans le local stockage médicaments R+1, Salon des Lilas R+1, sortie grand salon et le local administratif RDC, suivant devis 360647 du 03/03/2025.

L'ensemble de ces travaux représente une plus-value d'un montant de **3 244,60 € HT** (soit une évolution globale de **+ 4,83 % par rapport au marché initial pour l'ensemble des avenants**), portant le montant du marché à **512 205,78 € HT**.

Le présent avenant est passé sur le fondement de l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique étant précisé que le montant cumulé des modifications apportées à ce lot est inférieur aux seuils européens et n'excède pas 15% du montant initial de marché de travaux.

5. Avenant n° 4 modificatif - « Lot 18 – Chauffage, ventilation » - Entreprise TCS

- Régularisation du montant de l'avenant validé au Conseil du 5 décembre 2024 suite à une erreur de saisie. Le montant de l'avenant n° 4 est de + 7 449,68 € HT, non 992,00 € HT. Cette modification n'a pas d'incidence sur le montant du marché global porté à 278 664,05 € HT.
- Travaux supplémentaires concernant la modification des réseaux de VMC pour changement de zone VMC, suivant devis 2187 du 10/03/2025.

L'ensemble de ces travaux représente une plus-value d'un montant de **2 340,00 € HT** (soit une évolution globale de **+ 10,95 % par rapport au marché initial pour l'ensemble des avenants**), portant le montant du marché à **281 004,05 € HT**.

Le présent avenant est passé sur le fondement de l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique étant précisé que le montant cumulé des modifications apportées à ce lot est inférieur aux seuils européens et n'excède pas 15% du montant initial de **marché de travaux**.

6. Avenant n° 3 modificatif - « Lot 19 – Plomberie, sanitaires » - Entreprise TCS

- Modification avenant n° 3 : Régularisation du montant de l'avenant validé au Conseil du 5 décembre 2024 suite à une erreur de saisie. Le montant de l'avenant n° 3 est de + 26 908,95 € HT, non 3 341,74 € HT. Cette modification n'a pas d'incidence sur le montant du marché global porté 259 316,38 € HT.
- Travaux supplémentaires relatifs à un ajout de 1 manchon coupe-feu Ø 100 sur réseau PVC EU Ø 100, suivant devis 2188 du 10/03/2025.

L'ensemble de ces travaux représente une plus-value d'un montant de **680,25 € HT** (soit une évolution globale de **+ 10,07 % par rapport au marché initial pour l'ensemble des avenants**), portant le montant du marché à **260 176,63 € HT**.

Le présent avenant est passé sur le fondement de l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique étant précisé que le montant cumulé des modifications apportées à ce lot est inférieur aux seuils européens et n'excède pas 15% du montant initial de marché de travaux.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Marie-Odile ROCHAIS



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Président, Jean-Louis ROY

